

PROCES VERBAL - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 24 février 2022		
Nbre conseillers : 19	En exercice :	19
Présents : 12	Absents :	07
Votants : 17	Représentés :	05

Le Conseil Municipal de la commune de Laroque, dûment convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire** à la Mairie, sous la présidence de Mr CIRIBINO Pierrick, Maire.

Étaient présents : CIRIBINO Pierrick, AGRANIER Mary-José, BRAGER Thierry, ABRY Christine, BACH Olivier, BOURGOIN Françoise, RICO Jean-Christophe, ANXIONNAT Elisabeth, NAJAS Chantal, PERON Quentin, CLET Jérémy, RICOME Géralde

Absents représentés : TRICOU Julien (procuration à Pierrick CIRIBINO), RUIZ Renée (procuration à BACH Olivier) DURAND Anne (procuration à Elisabeth ANXIONNAT), PRUNIER Victor (procuration à Mary-José AGRANIER), CAUMON Simone (procuration à Géralde RICOME)

Absents : CARRIERE Michel, BESSIERE Henri

Secrétaire de séance : Madame AGRANIER Mary-José.

Pierrick CIRIBINO ouvre la séance et procède à l'appel nominal des membres. Il constate que les conditions de quorum sont remplies et il rappelle que le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal (24 janvier 2022) a été envoyé par courriel à chacun des membres. Après un tour de table, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité. Les membres présents ont signé.

Nomination du secrétaire de séance : Mary-José AGRANIER.

L'assemblée peut valablement délibérer.

Avant l'ouverture de la séance, Pierrick CIRIBINO demande le rajout de deux sujets à l'ordre du jour de ce soir, qui ne peuvent pas attendre une prochaine réunion et qui doivent être traités rapidement :

TRAVERSEE DE LAROQUE Avant-projet et ordonnancement : approbation à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT N-1 reprise anticipée : approbation à l'unanimité

Pierrick CIRIBINO ouvre la séance en ayant une pensée pour les évènements tragiques qui se déroulent en Ukraine. Il précise que des dons organisés par différentes associations sont possibles afin de soutenir les populations locales et qu'ils seront acheminés par la Sécurité Civile.

Pierrick CIRIBINO, Maire, informe que nous ne disposons pas du compte de gestion du trésorier et que, de ce fait, nous ne pouvons voter ce dernier, ni le compte administratif, puisqu'il vient confirmer que les écritures sont identiques entre les 2 documents. Ces derniers viennent aussi constater les résultats N-1 à reporter sur N pour les 2 sections et notre budget primitif a été préparé avec la reprise des reports de ces résultats.

C'est pourquoi, il convient d'ajourner pour reporter à une réunion ultérieure les délibérations suivantes :

- Compte administratif 2021
- Compte de gestion 2021
- Affectation du résultat N-1

Il rajoute qu'afin de ne pas pénaliser notre budget primitif tant en fonctionnement, qu'en investissement, il est possible de faire une reprise anticipée des résultats en accord avec le Maire et le trésorier.

Conformément à l'état des résultats antérieurs validé par le comptable public, nous pouvons voter une reprise anticipée.

BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT N-1 : reprise anticipée

Vu le Code Général des Collectivités Ter. et notamment les articles L.2311-5 et R2311-13,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la commission des affaires économiques du 24 février 2022,

Considérant la balance des comptes 2021 et le tableau des résultats prévisionnels,

Pierrick CIRIBINO, Maire, indique que, faute de disposer du compte de gestion et du compte administratif 2021 approuvés, il est possible de procéder à une reprise anticipée des résultats 2021.

Il propose d'inscrire au budget primitif 2022 de la commune, la reprise anticipée des résultats 2021 qui s'établissent à ce jour comme suit :

Résultats prévisionnels budgétaires de l'exercice :

	dépenses	recettes	résultat
investissement	660 084,04	756 367,33	96 283,29
fonctionnement	752 725,70	885 239,52	132 513,82

Résultats prévisionnels d'exécution du budget principal :

BUDGET		Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	part affectée à l'investissement 2021	résultat de l'exercice 2021	résultat de clôture de l'exercice 2021
commune	investissement	-291 576,30		96 283,29	-195 293,01
	fonctionnement	175 646,35	175 646,35	132 513,82	132 513,82
	TOTAL	-115 929,95	175 646,35	228 797,11	-62 779,19

1- Le résultat de clôture d'investissement correspond à un déficit de **195 293,01 €**

Il est proposé de reprendre par anticipation la totalité de cette somme dans la section d'investissement du Budget Primitif 2022 au compte **001, en dépenses d'investissement**.

2- Le résultat de clôture de fonctionnement correspond à un excédent de **132 513,82 €**.

Il est proposé de reprendre par anticipation la totalité de cette somme en section d'investissement du Budget Primitif de la commune 2022 au compte **1068, en recettes d'investissement**.

La reprise des résultats du Compte Administratif 2021 de la commune est adoptée à l'unanimité pour les deux sections.

VOTE DES TAUX D'IMPOTS COMMUNAUX

Vu le CGCT et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,

Vu la loi N° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu la circulaire du 24 février 2021 définissant l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales consécutif à la suppression de la taxe d'habitation et aux mesures de baisse des impôts de production,

Vu l'avis de la commission des affaires économiques du 24 février 2022,

Pierrick CIRIBINO, Maire, propose de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition **Après en avoir délibéré**, compte tenu des projets à réaliser, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le maintien des taux suivants :

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe d'habitation	6,20 (taux 2019 figé)	6,20 %
Foncier Bâti	30,45 (9,00 % maintien du taux communal + 21,45 % transfert taux 2020 départemental) *	30,45 %
Foncier Non Bâti	38,48	38,48 %

BUDGET PRIMITIF 2022 : (avec détail des projets d'investissement...)

Vu le CGCT et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2

Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6/02/92 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif avant le 15 avril 2022 ;

Après avis de la commission des affaires économiques du 24 février 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Thierry BRAGER, adjoint chargé des affaires économiques donne lecture et expose le Budget primitif de la commune pour l'année 2022.

La Section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 046 127,00 €.

L'enveloppe financière consacrée aux subventions aux associations de droits privés est fixée mais la répartition de cette somme fera l'objet d'une délibération ultérieure du conseil municipal.

Après vote à l'unanimité, la section de fonctionnement est approuvée.

La Section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 677 988,01 €.

Après vote à l'unanimité la section d'investissement est approuvée ainsi que les projets d'investissement détaillés un par un qui y sont inscrits.

PATRIMOINE ET VOIRIE 2022 : demande de subvention

Pierrick CIRIBINO, Maire, explique que, comme chaque année, il convient d'envoyer le dossier de demande de subvention au Département de l'Hérault en listant les projets éligibles au « hors programme patrimoine et voirie » à réaliser en 2022.

Il détaille les projets auxquels nous souhaitons affecter cette dotation :

Réfection traverse rue du chemin neuf-rue droite	4 984,62 € HT
Réfection façades de la Mairie	18 900,00 € HT
Panneaux de voirie informations aux administrés (totems)	3 015,00 € HT
Embellissement du village	2 761,92 € HT
Réfection proche rue de la madeleine	833,00 € HT
Réfection toiture et façades WC public	37 750,00 € HT
Accès PMR WC public (fournitures uniquement)	4 166,67 € HT

Il s'agit là des principales dépenses prévisionnelles, mais, notre service technique intervient très régulièrement sur le réseau routier communal pour un coût annuel d'environ **10 000 € HT (uniquement les fournitures) à rajouter** aux opérations ci-dessus. Le total des dépenses programmées dans le cadre de l'opération « patrimoine et voirie 2020 » s'élève donc à : **82 411,21 € HT**.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'envoi du dossier de demande de subvention et autorise le maire à solliciter la plus haute subvention possible.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT : demande de subvention

Chemin des chasseurs

Pierrick CIRIBINO, Maire, présente le projet de réfection de la voirie au chemin des chasseurs.

Il détaille le projet dont la totalité des travaux s'élèverait à 73 525,78 € ht.

Le dossier de motivation avec le plan sont présentés à l'écran.

Le plan de financement se détaille ainsi qu'il suit :

- Département de l'Hérault 50 % soit 36 762,89 €
- Commune de Laroque 50 % soit 36 762,89 €

Après discussion et étude, les membres présents adoptent à l'unanimité le projet et le plan de financement tels que présentés. La demande de subvention sera envoyée au Conseil Départemental. Pierrick CIRIBINO est autorisé à signer les documents relatifs à cette demande et notamment les demandes de subvention.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT : demande de subvention

Chemin de cambezard

Pierrick CIRIBINO, Maire, présente le projet de réfection de la voirie au chemin de cambezard : tranche 3.

Il détaille le projet dont la totalité des travaux s'élèverait à 45 132,50 € ht.

Le dossier de motivation avec le plan sont présentés à l'écran.

Le plan de financement se détaille ainsi qu'il suit :

- DSEC (notifié) 5,78 % soit 2 606,60 €
- Région Occitanie (notifié) 15 % soit 6 770,00 €
- Département de l'Hérault (notifié) 37,89 % soit 17 100,00 €
- Département de l'Hérault : aide complémentaire 21,34 % soit 9 629,17 €
- Commune de Laroque 20 % soit 9 026,50 €

Après discussion et étude, les membres présents adoptent à l'unanimité le projet et le plan de financement tels que présentés. La demande de subvention complémentaire sera envoyée au Conseil Départemental. Pierrick CIRIBINO est autorisé à signer les documents relatifs à cette demande et notamment les demandes de subvention.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT : demande de subvention

Vidéoprotection

Pierrick CIRIBINO, Maire présente le projet d'extension du dispositif de vidéoprotection communal.

Il détaille le projet dont la totalité des travaux s'élèverait à 4 793,70 € ht.

Le dossier de motivation avec le plan sont présentés à l'écran.

Le plan de financement se détaille ainsi qu'il suit :

- FIPD : 40 % soit 1 917,48 €
- Commune de Laroque 60 % soit 2 876,22 €

Après discussion et étude, les membres présents adoptent à l'unanimité le projet et le plan de financement tels que présentés. La demande de subvention complémentaire sera envoyée au FIPD. Pierrick CIRIBINO est autorisé à signer les documents relatifs à cette demande et notamment les demandes de subvention.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT : demande de subvention

Sécurisation artères traversantes : RD 986 et RD 115

Pierrick CIRIBINO, Maire présente le projet de sécurisation des artères traversantes de Laroque : la RD 986 et la RD 115.

Il détaille le projet dont la totalité des travaux s'élèverait à 123 635,81 € ht.

Le dossier de motivation avec le plan sont présentés à l'écran.

Le plan de financement se détaille ainsi qu'il suit :

- Amendes de police 40 % soit 49 454,32 €
- Département de l'Hérault 40 % soit 49 454,32 €
- Commune de Laroque 20 % soit 24 727,16 €

Après discussion et étude, les membres présents adoptent à l'unanimité le projet et le plan de financement tels que présentés. Les demandes de subventions seront envoyées aux organismes listés ci-dessus. Pierrick CIRIBINO est autorisé à signer les documents relatifs à cette demande et notamment les demandes de subvention.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT : demande de subvention

Equipement terrain sportif : espace Samir BAJJA

Pierrick CIRIBINO, Maire présente la continuité du projet d'aménagement de l'espace de loisirs Samir BAJJA.

Il détaille le projet dont la totalité des travaux s'élèverait à 85 714,28 € ht.

Le dossier de motivation avec le plan sont présentés à l'écran.

Le plan de financement se détaille ainsi qu'il suit :

- Département de l'Hérault 40 % soit 34 285,71 €
- Commune de Laroque 60 % soit 51 428,57 €

Après discussion et étude, les membres présents adoptent à l'unanimité le projet et le plan de financement tels que présentés. Les demandes de subventions seront envoyées aux organismes listés ci-dessus. Pierrick CIRIBINO est autorisé à signer les documents relatifs à cette demande et notamment les demandes de subvention.

ACQUISITION TERRAIN PARKING RUE DU CHEMIN NEUF

Olivier BACH, adjoint chargé de l'aménagement du territoire explique que le propriétaire de la parcelle cadastrée section C, numéro 130 a informé la commune qu'elle n'entendait plus poursuivre la location de cette parcelle au profit de la commune et qu'elle entendait vendre celle-ci.

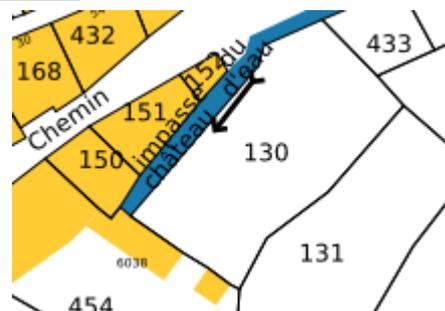
En conséquence, dans le cadre de l'aménagement du centre historique ancien et du maintien d'un service d'utilité publique, la commune a décidé de proposer au propriétaire de faire l'acquisition de cette parcelle.

Après de longues discussions, la commune a proposé d'acquérir ladite parcelle ainsi que des trois parcelles mitoyennes et cadastrées section C, numéros 150, 151 et 152, au prix de 74.000,00 Euros.

Ces trois dernières parcelles sur lesquelles figurent des bâtis, sont destinées à être détruites pour sécuriser la voirie et permettre d'améliorer la visibilité du chemin neuf notamment.

Le propriétaire du terrain, par courrier du 27 janvier 2022 a déclaré donner son accord pour procéder à la vente du bien moyennant un prix de 74.000,00 Euros.

Il est précisé, pour information, que la commune ne paiera pas de loyer pour l'année 2022.



Il convient donc d'acquérir, entre autres, pour les raisons ci-dessus invoquées, moyennant un prix de soixante-quatorze milles euros (74.000,00 Euros) les quatre parcelles cadastrées :

- section C, numéro 130 pour quatre ares trente centiares (4 a 30 ca),
- section C, numéro 150 pour cinquante centiares (50 ca),
- section C, numéro 151 pour soixante-huit centiares (68 ca),
- section C, numéro 152 pour quatorze centiares (14 ca),

Soit une superficie totale de cinq ares soixante-deux centiares (5 a 62 ca), appartenant à un particulier.

Après discussion, cette acquisition au prix de soixante-quatorze milles euros (74.000,00 Euros) par la commune est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire est autorisé à engager toutes les démarches relatives à cette opération et à signer l'acte d'acquisition.

NOUVEAUX STATUTS DU SIEA REGION DE GANGES : **modification représentativité**

Pierrick CIRIBINO, Maire explique que les élus du SIEA (Syndicat d'Alimentation en Eau potable) de la Région de Ganges ont décidé, lors du comité syndical du 07 décembre 2021, de modifier la représentativité des communes adhérentes.

En effet, une fois les nouveaux statuts adoptés par chaque commune, ces dernières seront représentées par 1 délégué titulaire (+1 suppléant) par compétence déléguées.

La représentativité de notre commune sera de 2 délégués titulaires et 2 suppléants puisque nous disposons de 2 compétences déléguées à savoir : AEP (Alimentation en Eau Potable) et ANC (Assainissement Non Collectif).

En conséquence, à l'unanimité les membres suivants sont nommés :

	AEP	ANC
Titulaire	Pierrick CIRIBINO	Julien TRICOU
Suppléant	Julien TRICOU	Pierrick CIRIBINO

TRAVERSEE DE LAROQUE : Avant-projet et ordonnancement

Pierrick CIRIBINO, Maire, rappelle que l'avant-projet de la Traversée de Laroque a été présenté en commission spéciale « Traversée de Laroque » en date du 14 octobre 2021. Lors de de cette séance, les élus présents ont validé les grandes lignes directrices de l'avant-projet avec plusieurs réserves.

Pierrick CIRIBINO explique que l'ensemble des conclusions de la commission a été présentée au Département de l'Hérault lors de la réunion qui s'est tenue le mercredi 16 février 2022 en présence de Pierrick CIRIBINO, Maire, Julien TRICOU, Adjoint délégué à l'amélioration du cadre de vie, Olivier BACH, Adjoint en charge de l'aménagement du territoire, Jacques RIGAUD, Conseiller Départemental, et des services du département de l'Hérault.

Afin de poursuivre les études préalables au futur chantier, Pierrick CIRIBINO explique qu'il convient de délibérer sur l'avant-projet présenté en fixant un ordonnancement calendaire du projet.

Pierrick CIRIBINO explique que le projet se déroulera en trois phases comme suit :

- Tranche 1 : Carrefour Rue du Mazet - Eglise
- Tranche 2 : Eglise - Quais - Carrefour du Chemin Neuf
- Tranche 3 : Carrefour du Chemin Neuf - Carrefour de la Draille

Pierrick CIRIBINO propose la validation de l'avant-projet proposé par le département avec les réserves suivantes :

- Rétrécissement Eglise - Croisement des véhicules : Proposition de diverses alternatives au feu tricolore
- Parking en bordure de la RD986 face à la filature : Pas de suppression d'emplacement de stationnement demandé par la municipalité
- Le principe de passerelle sur la tranche 3 (Parking Filature - Draille) et le mur de soutènement pour l'élargissement du carrefour de la rue du Mazet est validé sous réserve d'un avis favorable du dossier « Loi sur l'eau ».
- La prise en compte du phénomène restauration de la capacité d'écoulement d'eau du canal de fuite de l'Hérault par retrait des embâcles suite à l'effondrement du mur de soutènement des parcelles du département

L'ordonnancement calendaire des travaux suivant est proposé :

- Tranche 1 ferme : Septembre 2024

- Tranche 2 conditionnelle : 2025-2026
- Tranche 3 : à déterminer.

Pierrick CIRIBINO propose également de prévoir, sous condition de faisabilité économique, le démarrage de la Tranche 1 de la RD 115 (Section Pont du Rieutord - Chemin des Promeneurs) dans la période 2023-2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la validation de l'avant-projet avec les réserves proposées ainsi que l'ordonnancement calendaire proposé. Il autorise Pierrick CIRIBINO à transmettre ces éléments aux services du Département et engager toutes procédures afférentes.

D.I.A. 22-223, 2022-00365 et 2022-00949 : non-préemption

QUESTION DIVERSES

Réalisation du tableau des permanences pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

Pierrick CIRIBINO détaille les travaux d'enfouissement des réseaux à l'entrée du village sur la RD 986 qui sont aujourd'hui terminés.

Françoise BOURGOIN informe qu'un rendez-vous a eu lieu en mairie avec la Fondation de France concernant les travaux à faire à l'Eglise Sainte Marie-Madeleine de la commune. L'avancement du projet, les financements éventuels et la mise en place d'un mécénat populaire ont été abordés.

Elle rajoute qu'elle a fait visiter l'église, la crypte de celle-ci et le vieux village à Nicolas BRU des services de la DRAC (Direction Régionale de l'Architecture et de la Culture).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h25.